

**PRÉSENTS** Mme Ann MacDonald, présidente (*vidéoconférence*)  
M. André Roy, vice-président (*vidéoconférence*)  
Mme Caroline Barbir, secrétaire  
M. Majid Atif (*vidéoconférence*)  
Dr Hélène Boisjoly (*vidéoconférence*)  
M. Jean-François Bussièrès (*vidéoconférence*)  
Mme Louise Champoux-Paillé (*vidéoconférence*)  
M. Nicolas Chevalier (*vidéoconférence*)  
M. Dominique Erbland (*vidéoconférence*)  
M. Guillaume Gfeller (*vidéoconférence*)  
Mme Annie Lemieux (*vidéoconférence*)  
Mme Anne Lyrette  
Dr. Joaquim Miro (*vidéoconférence*)  
Mme Angèle St-Jacques (*vidéoconférence*)  
Mme Annie Pelletier (*vidéoconférence*)  
Mme Marie-Pierre Bastien (*vidéoconférence*)  
Dr Marie-Josée Hébert (*vidéoconférence*)  
Mme Maud Cohen (*vidéoconférence*)  
Dr. Jean Pelletier (*vidéoconférence*)  
M. Frédérick Perrault (*vidéoconférence*)

**INVITÉS** Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale adjointe  
Mme Camille Morasse-Bégis, adjointe à la présidente-directrice générale  
Mme Nadia Desmarais, chef de service de la prévention des infections  
M. Daniel Tougas, directeur des ressources financières et logistique  
M. Saad Benguerrah, adjoint au directeur des ressources financières et logistique  
Mme Anne-Julie Ouellet, directrice des communications et relations publiques  
Dr Jean-Yves Frappier, chef du Département de pédiatrie  
Dr Marc Girard, directeur des services professionnels et co-directeur exécutif des soins académiques  
Mme Valérie Pelletier, directrice des soins infirmiers et co-directrice exécutive des soins académiques  
Mme Maryse St-Onge, directrice des services multidisciplinaires, de la santé mentale et de la réadaptation et co-directrice exécutive des soins académiques

**RÉDACTION** Mme Mylène Ducharme

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance régulière et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2020
3. Huis clos

4. Période de questions<sup>(1)</sup> et présentation

- 4.1. Période de questions<sup>(1)</sup>
5. **Rapport d'activités**
  - 5.1. Rapport de la présidente-directrice générale
6. **Affaires découlant des rencontres précédentes**
  - 6.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 mars 2020
7. **Agenda consensuel**
  - 7.1. Gouvernance et affaires corporatives
    - 7.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2020
    - 7.1.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 mars 2020
    - 7.1.3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2020
    - 7.1.4. Report de l'assemblée générale annuelle de la Corporation
  - 7.2. Affaires médicales et cliniques
    - 7.2.1. Congés de service
    - 7.2.2. Démissions
    - 7.2.3. Prolongation du mandat au poste de chef du Département d'anesthésie-réanimation au CHU Sainte-Justine
    - 7.2.4. Assurance responsabilité des médecins et dentistes membres du CMDP pour l'année 2020
8. **Affaires médicales et cliniques**
  - 8.1. Positionnement du Département de pédiatrie
  - 8.2. Reprise partielle des activités cliniques
9. **Gouvernance et affaires corporatives** (*aucun sujet*)
10. **Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**
  - 10.1. Résultats financiers – Période 12
11. **Ressources humaines** (*aucun sujet*)
12. **Recherche et enseignement** (*aucun sujet*)
13. **Divers** (*aucun sujet*)
14. **Date de la prochaine séance régulière**
15. **Levée de la séance**

1- Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tient la séance du conseil d'administration soixante (60) minutes avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner à la présidente ou à la personne qu'elle désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Des formulaires seront disponibles à cet effet.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum ayant été constaté, la présidente déclare la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2020 ouverte à 8h00.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>er</sup> MAI 2020**

**RÉSOLUTION : 20.44**  
**Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2020**

La présidente dépose l'ordre du jour de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2020 pour adoption.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour amendé de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2020.

3. **HUIS CLOS**

[Redacted text block containing multiple lines of obscured content]

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS<sup>(1)</sup> ET PRÉSENTATION

##### 4.1. Période de questions<sup>(1)</sup>

Aucune question n'a été reçue du public.

#### 5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

##### 5.1. Rapport de la présidente-directrice générale

En raison de la situation difficile que vivent présentement les CHSLD, Mme Barbir mentionne que le CHU Sainte-Justine a déployé environ cent cinquante (150) employés et médecins qui se sont portés volontaires pour aller soutenir les équipes, et ce, pour une période de quatre (4) à six (6) semaines. Les équipes du CHU Sainte-Justine sont fières de pouvoir contribuer à cette situation difficile.

De plus, un suivi des équipements de protection individuelle est fait quotidiennement et le comité de coordination des mesures d'urgence continue de se rencontrer à hauteur de trois (3) fois par semaine.

#### 6. AFFAIRES DÉCOULANT DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

##### 6.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 mars 2020

*Document déposé :*

6.1.<sup>(1)</sup> PV\_CA\_2020-03-27

6.1.<sup>(2)</sup> 20.25\_ Extrait Dr Lemyre\_CA\_2020-03-27

Mme Barbir explique les modifications apportées à deux (2) résolutions qui concernent la rémunération exceptionnelle de médecins.

---

**RÉSOLUTION : 20.45**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 27 mars 2020**

---

Le procès-verbal de la séance régulière du 27 mars 2020 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance régulière du 27 mars 2020.

#### 7. AGENDA CONSENSUEL

##### 7.1. Gouvernance et affaires corporatives

###### 7.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2020

*Document déposé :*

7.1.1.<sup>(1)</sup> PV\_CA spécial\_2020-02-18

---

**RÉSOLUTION : 20.46**

**Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2020**

---

Le procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2020 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2020.

###### 7.1.2. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 mars 2020

*Document déposé :*

7.1.2.<sup>(1)</sup> PV\_CA spécial\_2020-03-16

---

**RÉSOLUTION : 20.47**

**Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 16 mars 2020**

---

Le procès-verbal de la séance spéciale du 16 mars 2020 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance spéciale du 16 mars 2020.

#### 7.1.3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2020

*Document déposé :*

7.1.3.(1) PV\_CA spécial\_2020-04-07

---

**RÉSOLUTION : 20.48****Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2020**

---

Le procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2020 est déposé pour adoption par le conseil d'administration.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement le procès-verbal de la séance spéciale du 7 avril 2020.

#### 7.1.4. Report de l'assemblée générale annuelle de la Corporation

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et des mesures sanitaires actuellement en place dans l'ensemble de la province, la présidente-directrice générale a transmis une correspondance le 24 avril 2020 proposant aux membres du bureau des délégués de reporter exceptionnellement l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation prévue initialement le 9 juin 2020, et ce, afin d'assurer la sécurité de tous et le respect des directives gouvernementales.

Les membres du conseil d'administration doivent donner leur accord afin de reporter l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation à l'automne prochain, contrairement à l'article 4.1 des règlements généraux (1996-A) qui prévoit que le conseil d'administration doit fixer cette date dans les cent vingt (120) jours de la fin de l'exercice financier.

Sept (7) des dix (10) membres du bureau des délégués ont signifié leur accord quant au report de l'assemblée générale de la Corporation, ce qui constituerait le quorum et la majorité lors d'une résolution du bureau des délégués. Une résolution écrite formelle entérinant ce report de manière exceptionnelle sera envoyée aux délégués pour adoption, avec copie de la résolution du conseil d'administration.

---

**RÉSOLUTION : 20.49****Report de l'assemblée générale annuelle de la Corporation**

---

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration doit fixer la date de l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation du CHU Sainte-Justine dans les 120 jours qui suivent la fin de l'exercice financier;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, des mesures sanitaires et de confinement actuellement en place, il est préférable de reporter exceptionnellement l'assemblée générale annuelle prévue le 9 juin 2020 afin d'assurer la sécurité de tous et le respect des directives gouvernementales;

**ATTENDU QUE** l'assemblée générale annuelle pourrait être remise à l'automne prochain;

**ATTENDU** la recommandation d'une majorité des membres du bureau des délégués de la Corporation favorable au report de l'assemblée générale annuelle;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**AUTORISE** le report exceptionnel de l'assemblée générale annuelle de la Corporation prévue initialement le 9 juin 2020 à l'automne prochain.

7.2. Affaires médicales et cliniques

7.2.1. Congés de service

*Documents déposés :*

[Redacted]

Pour chaque demande de congé de service, le membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens informe son chef de service et/ou département de sa demande. La demande est ensuite transmise à la Direction des services professionnels par le biais du membre ou du chef de service/département.

Le directeur des services professionnels transmet une correspondance à l'Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens incluant la demande de procéder dans ce dossier et les informations afférentes à cette demande de congé.

**RÉSOLUTION : 20.50**  
Congé de service, [Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

**RÉSOLUTION : 20.50**  
Congé de service, [Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

## 7.2.2. Démissions

### **Documents déposés :**

7.2.2.(1) Lettre \_ Démission Dr Jean-Jacques Marier\_2020-04-23

7.2.2.(2) Lettre \_ Démission Dr Louise Rousseau\_2020-04-16

7.2.2.(3) Lettre \_ Démission Dr Michèle David\_2020-04-16

7.2.2.(4) Lettre \_ Démission Dr Silvana Barone\_2020-04-23

7.2.2.(5) Lettre \_ Démission Dr Serge Montplaisir\_2020-02-27\_Addendum\_2020-04-15

7.2.2.(6) Lettre \_ Démission M. Johann-François Ouellette-Frève\_2020-04-16

7.2.2.(7) Lettre \_ Démission Mme Laurence Collin-Lévesque\_2020-04-16

Pour chaque démission, le membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens informe son chef de service et/ou département de sa demande et de la date prévue. La demande est transmise à la Direction des services professionnels par le biais du membre ou du chef de service/département.

Le directeur des services professionnels transmet une correspondance à l'Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens incluant la demande de procéder dans ce dossier et les informations afférentes à cette démission.

---

### **RÉSOLUTION : 20.51**

#### **Démission, Docteur Jean-Jacques Marier**

---

**ATTENDU QUE** le membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et/ou son chef de Service/Département a transmis sa démission à la Direction des services professionnels en date du 21 avril 2020;

**ATTENDU QUE** le directeur des services professionnels a transmis une correspondance à l'Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 21 avril 2020, lui demandant de procéder dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté cette démission lors de sa réunion tenue le 22 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTE** la démission du Dr Jean-Jacques Marier à titre de membre Actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du Département de psychiatrie du CHU Sainte-Justine. Cette démission est effective le 30 juin 2020.

---

### **RÉSOLUTION : 20.51**

#### **Démission, Docteur Louise Rousseau**

---

**ATTENDU QUE** le membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et/ou son chef de Service/Département a transmis sa démission à la Direction des services professionnels en date du 20 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** le directeur des services professionnels a transmis une correspondance à l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 8 avril 2020, lui demandant de procéder dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté cette démission lors de sa réunion tenue le 15 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTE** la démission du Dr Louise Rousseau à titre de membre Actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du Département de psychiatrie du CHU Sainte-Justine. Cette démission est effective le 1er avril 2020.

---

**RÉSOLUTION : 20.51**  
**Démission, Docteur Michèle David**

---

**ATTENDU QUE** le membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et/ou son chef de Service/Département a transmis sa démission à la Direction des services professionnels en date du 2 mars 2020;

**ATTENDU QUE** le directeur des services professionnels a transmis une correspondance à l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 10 mars 2020, lui demandant de procéder dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté cette démission lors de sa réunion tenue le 15 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTÉ** la démission du Dr Michèle David à titre de membre Actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du Service d'hématologie-oncologie au Département de pédiatrie du CHU Sainte-Justine. Cette démission est effective le 1er juillet 2020.

---

**RÉSOLUTION : 20.51**  
**Démission, Docteur Silvana Barone**

---

**ATTENDU QUE** le membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et/ou son chef de Service/Département a transmis sa demande de démission à la Direction des services professionnels en date du 7 avril 2020;

**ATTENDU QUE** le directeur des services professionnels a transmis une correspondance à l'Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 15 avril 2020, lui demandant de procéder dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté cette demande de démission lors de sa réunion tenue le 22 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTÉ** la démission du Dr Silvana Barone à titre de membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du Service de pédiatrie générale au Département de pédiatrie du CHU Sainte-Justine. Cette démission est effective le 10 mai 2020.

---

**RÉSOLUTION : 20.51**  
**Démission, Docteur Serge Montplaisir**

---

**ATTENDU QUE** le membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et/ou son chef de Service/Département a transmis sa démission à la Direction des services professionnels en date du 10 février 2020;

**ATTENDU QUE** le directeur des services professionnels a transmis une correspondance à l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 21 février 2020, lui demandant de procéder dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté cette démission lors de sa réunion tenue le 26 février 2020;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTÉ** la démission du Dr Serge Montplaisir à titre de membre Actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du Service de microbiologie au Département clinique de médecine de laboratoire du CHU Sainte-Justine. Cette démission est effective le 2 mai 2020.



---

**RÉSOLUTION : 20.51****Démission, Docteur Johann-François Ouellette-Frève**

---

**ATTENDU QUE** le membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et/ou son chef de Service/Département a transmis sa démission à la Direction des services professionnels en date du 2 avril 2020;

**ATTENDU QUE** le directeur des services professionnels a transmis une correspondance à l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 3 avril 2020, lui demandant de procéder dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté cette démission lors de sa réunion tenue le 15 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée,** le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTÉ** la démission de M. Johann-François Ouellette-Frève à titre de membre Actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du Département de pharmacie du CHU Sainte-Justine. Cette démission est effective le 1er novembre 2019.

---

**RÉSOLUTION : 20.51****Démission, Madame Laurence Collin-Lévesque**

---

**ATTENDU QUE** le membre du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et/ou son chef de Service/Département a transmis sa démission à la Direction des services professionnels en date du 2 avril 2020;

**ATTENDU QUE** le directeur des services professionnels a transmis une correspondance à l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens en date du 7 avril 2020, lui demandant de procéder dans ce dossier;

**ATTENDU QUE** l'Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a accepté cette démission lors de sa réunion tenue le 15 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée,** le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTÉ** la démission de Mme Laurence Collin-Lévesque à titre de membre Actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du Département de pharmacie du CHU Sainte-Justine. Cette démission est effective le 9 septembre 2019.

**7.2.3. Prolongation du mandat au poste de chef du Département d'anesthésie-réanimation au CHU Sainte-Justine**

En vertu de la LSSSS, le conseil d'administration doit nommer un chef de Département en anesthésie-réanimation pour une durée maximale de quatre (4) ans renouvelable.

Un comité de sélection fut créé afin de procéder à la nomination du chef de ce département. Dans le contexte actuel de la pandémie, plusieurs motifs soutiennent un arrêt de la procédure de sélection.

Ainsi, il est requis de prolonger le mandat du Dr Chantal Crochetière, chef actuel à ce poste.

---

**RÉSOLUTION : 20.52****Prolongation du mandat au poste de chef intérimaire du Département d'anesthésie-réanimation au CHU Sainte-Justine**

---

**ATTENDU QUE** le CHU Sainte-Justine est un établissement non fusionné au sens de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux* notamment par l'abolition des agences régionales (*chapitre O-7.2*);

**ATTENDU QUE** l'article 185 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit l'obligation des établissements de nommer pour une période maximale de quatre (4) ans un chef de Département en anesthésie-réanimation au CHU Sainte-Justine;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, identifiant les représentants médicaux qui siégeront au comité de sélection pour la nomination du chef de ce département;

**ATTENDU QUE** la situation actuelle de la pandémie COVID-19 rend difficile le respect de la procédure liée à la nomination du chef du Département d'anesthésie-réanimation;

**ATTENDU QUE** la nomination d'un chef nécessite un respect de la procédure et une disponibilité des candidats;

**ATTENDU QUE** la continuité des actions dans le cadre de la pandémie est essentielle;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTÉ** de prolonger le mandat du Dr Chantal Crochetière au poste de chef du Département d'anesthésie-réanimation jusqu'au 30 octobre 2020.

#### 7.2.4. Assurance responsabilité des médecins et dentistes membres du CMDP pour l'année 2020

**Documents déposés :**

7.2.4.<sup>(1)</sup> *Lettre \_ Dr Valérie Lamarre \_ Assurance responsabilité 2020*

7.2.4.<sup>(2)</sup> *Confirmation \_ renouvellement \_ ACPM \_ 2020 CHU Sainte-Justine*

7.2.4.<sup>(3)</sup> *Documents \_ assurance \_ responsabilité*

Selon l'article 258 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) :

*« 258. Tout médecin ou tout dentiste exerçant dans un centre doit détenir, pour lui et sa succession, une police valide d'assurance de responsabilité professionnelle acceptée par le conseil d'administration et, chaque année, établir que cette assurance est en vigueur.*

*Un médecin peut toutefois s'acquitter de l'obligation visée au premier alinéa en fournissant annuellement au conseil d'administration la preuve qu'il est membre de l'Association Canadienne de Protection Médicale. »*

La Direction des services professionnels à la responsabilité de s'assurer que chaque médecin et dentiste se conforme à cette obligation. À cette fin, la Direction des services professionnels transmet les confirmations d'adhésion à une assurance responsabilité ou à l'Association Canadienne de Protection Médicale pour l'ensemble des médecins et dentistes pour l'année 2020, à l'exécutif du CMDP et au conseil d'administration.

---

#### **RÉSOLUTION : 20.53**

##### **Assurance responsabilité des médecins et dentistes membres du CMDP pour l'année 2020**

---

**ATTENDU QUE** selon l'article 258 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) *« 258. Tout médecin ou tout dentiste exerçant dans un centre doit détenir, pour lui et sa succession, une police valide d'assurance de responsabilité professionnelle acceptée par le conseil d'administration et, chaque année, établir que cette assurance est en vigueur.*

*Un médecin peut toutefois s'acquitter de l'obligation visée au premier alinéa en fournissant annuellement au conseil d'administration la preuve qu'il est membre de l'Association Canadienne de Protection Médicale. »;*

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine accepte les confirmations d'adhésion d'assurance responsabilité pour l'année 2020 pour les médecins et dentistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU Sainte-Justine et du CRME;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ACCEPTÉ** les confirmations d'adhésion d'assurance responsabilité pour l'année 2020 pour les médecins et dentistes membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU Sainte-Justine et du CRME.

## 8. AFFAIRES MÉDICALES ET CLINIQUES

### 8.1. Positionnement du Département de pédiatrie

*Document déposé :*

8.1.(1) *Rapport final \_ Positionnement du Département de pédiatrie \_ 2019*

Mme Barbir invite Dr Frappier, directeur du Département de pédiatrie à l'Université de Montréal et chef du Département de pédiatrie au CHU Sainte-Justine, à venir présenter les travaux qui ont mené à la rédaction d'un rapport sur le positionnement du Département de pédiatrie.

Dr Frappier souligne que le Département de pédiatrie est le seul au Canada à jumeler l'universitaire et l'hospitalier. Ce rapport trace donc le positionnement autant pour le Département universitaire de pédiatrie que du Département de pédiatrie du CHU Sainte-Justine.

Ce rapport résume la vision, le contexte actuel et futur, les objectifs et actions pour le développement optimal de ce département dans ses missions de soins, d'humanisation des soins, de soutien au réseau, d'enseignement, de recherche, de promotion de la santé et de défense des droits des enfants et adolescents.

Depuis le début des travaux en 2016, la mobilisation des membres a démontré à quel point l'avenir du Département de pédiatrie est important. Dr Frappier termine en soulignant que cet exercice de positionnement permettra au Département de grandir, d'évoluer et d'affirmer un leadership dans l'élite de la communauté universitaire pédiatrique d'ici et d'ailleurs.

### 8.2. Reprise partielle des activités cliniques

*Document déposé :*

8.2.(1) *Présentation Dr Girard \_ Coronavirus \_ 2020-05-01*

Pour répondre à la situation de pandémie et à la demande du Ministère, le CHU Sainte-Justine a dû prendre les moyens pour délester certaines clientèles tout en garantissant la sécurité des patients. Par contre, l'ouverture plus grande vers l'utilisation de la télémédecine a permis de rejoindre de nombreux patients et leurs familles.

Dr Girard résume les différentes conditions de reprise mises en place au niveau de l'organisation des rendez-vous, de l'accueil, du zonage des cliniques et des aires de soins puis de l'organisation des cliniques.

En bref, au niveau de l'ambulatoire la reprise des activités augmentera à 50% à partir de la semaine du 11 mai 2020. À l'urgence, il est à prévoir une hausse d'activité à 66%. Depuis le 27 avril 2020, l'imagerie médicale a augmenté ses activités à 75%. De plus, les heures d'ouverture sont allongées et augmentées les fins de semaine. Finalement, le bloc opératoire augmentera ses activités à partir du 4 mai prochain à hauteur de 50%.

Un plan d'action global sur la reprise des activités sera déposé en juin au conseil d'administration suite à une consultation des parties prenantes internes.

## 9. GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES (*aucun sujet*)

## 10. AFFAIRES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES, IMMOBILIÈRES ET INFORMATIONNELLES

### 10.1. Résultats financiers – Période 12

*Document déposé :*

10.1.(1) *Tableau de bord P12 2020-03-16*

Pour la période 12 se terminant le 29 février 2020, le CHU Sainte-Justine enregistre un surplus périodique de 227 169 \$, ce qui porte le déficit cumulé à 173 749 \$.

Le résultat périodique présente un surplus de 2 202 heures travaillées par rapport au budget établi, et les dépenses non salariales génèrent un surplus de 22 560 \$. L'assurance-salaire demeure un enjeu important.

Comme mentionné à la période précédente, certains revenus en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux, pouvant affecter de façon positive nos résultats, demeurent à être confirmés. Selon les prévisions, malgré un déficit cumulé de 173 749 \$ à la période 12, l'établissement devrait présenter un résultat en équilibre en fin d'année financière.

**RÉSOLUTION : 20.54**  
**Résultats financiers – Période 12**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* (RLRQ, chapitre E-12.0001), le conseil d'administration de l'établissement a adopté le budget de fonctionnement le 13 juin 2019;

**ATTENDU QUE** les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* (RLRQ, chapitre E-12.0001);

**ATTENDU QUE** les impacts des mesures d'efficience ont été entérinés par l'équipe ministérielle et mentionnés à la lettre de déclaration;

**ATTENDU QU'**il y a des rencontres personnalisées pour les secteurs en déficit et élaboration de plans d'action pour résorber les enjeux;

**ATTENDU QUE** les résultats financiers sont distribués périodiquement à l'ensemble des gestionnaires;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification du 30 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**ADOpte** les résultats financiers de la période 12 se terminant le 29 février 2020.

11. **RESSOURCES HUMAINES** (*aucun sujet*)

12. **RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT** (*aucun sujet*)

13. **DIVERS** (*aucun sujet*)

14. **DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE**

La prochaine séance régulière du conseil d'administration aura lieu le 15 juin 2020.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil d'administration déclare la séance levée à 10h00.

La présidente,

La secrétaire et présidente-directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Ann MacDonald

\_\_\_\_\_  
Caroline Barbir